



# Texte de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de Bordeaux

**Vendredi 20 juin 2025**

## **AED, CPE : il faut des moyens !**

La CA académique de Bordeaux rend hommage à Mélanie Grapinet, assassinée par un élève alors qu'elle exerçait ses missions, et affirme sa solidarité avec sa famille, ses collègues, ses proches.

Cette actualité tragique a mis en lumière les travailleur·ses de l'ombre des EPLE, les AED et les CPE. La colère des vies scolaires est grande, d'autant plus grande que leur travail est mal connu, déconsidéré et que les arbitrages budgétaires successifs ont conduit à toujours moins de moyens et toujours plus de souffrance professionnelle. L'inacceptable surenchère du discours sécuritaire de ces dernières années (uniformes, SNU, fouilles aléatoires...) vient encore la renforcer en instaurant un dévoiement des missions éducatives au profit de politiques de contrôle et de mise au pas de la jeunesse. Ces politiques, qui ont fait la preuve de leur totale inefficacité pour un coût exorbitant, ne font que renforcer la défiance des usager·es et la dégradation générale du climat social et scolaire.

Nous le réaffirmons avec force : les CPE ne sont pas des surgés chef·fes de service d'une équipe d'AED transformé·es en auxiliaires de sécurité ! La solution à la crise actuelle de l'école n'est pas à chercher dans des portiques de sécurité mais dans la reconstruction des étayages éducatifs, sociaux et médicaux dans et hors des établissements scolaires que des décennies d'austérité budgétaire ont détruits. Pour mémoire, plus du tiers des établissements de l'académie affichent un déficit d'au moins ½ poste AED d'après les calculs de l'administration elle-même et on compte 24 établissements où le la CPE exerce seul·e avec un effectif entre 600 et 830 élèves et un déficit en AED.

Un état des lieux du terrain est plus que nécessaire et nous demandons que les F3SCT départementales et académique s'en saisissent par le biais de visites inversées des vies scolaires. Seule une écoute attentive des besoins réels du terrain et des personnels de vie scolaire, CPE et AED, pourra permettre l'émergence de solutions efficaces.

## **Collèges et lycées : une fin d'année difficile**

Dans les établissements scolaires, en cette fin d'année, les fortes chaleurs rendent plus difficiles encore les conditions de travail, et les directions d'établissement peuvent faire preuve d'autoritarisme sur les aménagements demandés par les personnels (vêtements, eau, ventilateurs etc). Les agent·es doivent être incité·es à renseigner des fiches RSST pour dénoncer leur malaise et à contacter la section acadé-

mique. Par le travail mené dans les F3SCT départementales et académique, comme en CDEN ou auprès de la Région, le SNES en lien avec la FSU, doit jouer pleinement son rôle pour insister sur les problèmes posés par les défauts thermiques des bâtiments scolaires et le manque de mesures d'urgence. La section académique organisera en 2025-2026 un stage écologie qui abordera ces questions.

Concernant les collègues, il n'est plus supportable que les collègues soient renvoyé·es aux missions liées pour les épreuves orales du DNB. Souvent convoqué·es en plus de leur temps de service, sans rémunération, les collègues n'acceptent pas cette charge supplémentaire de travail gratuit. Il faut continuer à dénoncer cette situation.

Le rapport de la mission de l'Inspection Générale désavoue la réforme du « choc des savoirs » en recommandant de revenir sur les organisations dans lesquelles l'ensemble des cours de français et de mathématiques est dispensé en groupes. Mais les recommandations envoyées par la Ministre font fi de ces préconisations et invitent à poursuivre les groupes de besoins en 6ème et 5ème, avec les regroupements ponctuels dans les classes de référence dont la mission a montré la quasi inexistence. La demande de ne pas constituer de groupes mêlant élèves de SEGPA, d'ULIS, allophones, en pré-décrochage ou au comportement perturbateur montre l'impasse dans laquelle se trouve le système en soulignant le tri des élèves induit par la réforme et que le SNES avait dénoncé. Des classes hétérogènes avec des effectifs réduits dans toutes les matières restent la meilleure solution pour éviter ces biais, les groupes de besoins doivent être refusés et c'est ce que le SNES continuera de porter auprès des collègues et dans les instances au cours des semaines qui viennent.

L'annonce des classes à horaires aménagés maths-sciences en 4ème et 3ème (CHAMS), visant à attirer davantage de filles vers les matières scientifiques, poursuivra la logique du tri des élèves, qui plus est avec des iniquités entre les établissements dont certains seront en difficulté pour trouver des partenariats. Cela est essentiellement un effet d'annonce et ne concernera d'abord que quelques établissements mais on ne peut que dénoncer l'état d'esprit de cette nouvelle invention du ministère, qui renvoie aux femmes la responsabilité des inégalités d'accès à certains métiers et n'interroge pas le paradigme inverse - pourquoi les garçons ne sont pas attirés par les filières littéraires – réaffirmant *de facto* la vision d'une hiérarchie entre filières.

Les collègues s'inquiètent du renouvellement des manuels en classe de 6ème pour les disciplines avec de nouveaux programmes de cycle 3 : français, maths, LV. La dotation de 60 euros annoncée ne permettra pas de couvrir les achats pour les trois disciplines. De telles insuffisances avaient déjà été constatées en 2016 et font la preuve du peu d'importance accordée par l'État aux conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Dans les lycées, les fins d'année sont de plus en plus précoces, nuisant aux enseignements, contraignant au bachotage. Le SNES continue à demander des allègements de programmes, l'abandon du contrôle continu et de Parcoursup dans un contexte qui persiste à mettre toujours plus de pression sur des élèves dont la santé psychique apparaît de plus en plus fragile. Dans le contexte de l'expérimentation des classes à horaires aménagés maths-sciences et de la nouvelle Epreuve Anticipée de Connaissance Mathématique, le SNES doit remettre en avant ses mandats d'abandon du lycée Blanquer. Celui-ci a en effet conduit à une diminution conséquente de la part des filles dans les filières scientifiques et à une diminution des élèves poursuivant l'étude des mathématiques après la première. Le positionnement de cette épreuve acte pour la majorité des élèves la fin de l'apprentissage des mathématiques après la classe de 1ère et sa prise en compte dans Parcoursup accentuera la pression sur les élèves.

Des collèges de l'académie expriment la revendication d'intégrer la carte de l'éducation prioritaire. Celle-ci n'a pas été révisée depuis 10 ans malgré les évolutions importantes des territoires dans la période. La cour des comptes fait le constat des difficultés de l'éducation prioritaire pensée avec les collèges comme tête de réseau et de l'inefficience des indicateurs actuels dans ce contexte. La proposition de ne conserver la labellisation que pour les établissements en REP+ (1% des collégiens de Gironde en 2022, seul département concerné de l'académie) et de s'appuyer sur l'allocation progressive des moyens pour les établissements REP ne saurait être satisfaisante. La section académique mènera un travail d'étude, en lien avec la FSU académique, pour faire le point sur la réalité de l'éducation prioritaire dans l'académie et sur nos revendications, débouchant sur une demande d'audience ou d'un groupe de travail rectoral, dans le cadre du travail engagé par le Rectorat sur la « feuille de route mixité sociale et scolaire ». Le SNES doit continuer à affirmer la nécessité d'une vraie politique d'éducation prioritaire, avec des effectifs réduits et des moyens spécifiques, pour permettre l'émancipation par les savoirs des élèves dont les difficultés sociales sont les plus marquées qu'ils vivent en zone urbaine, périurbaine ou rurale.

Les situations de management brutal semblent se multiplier dans notre académie avec des chefs d'établissement soutenus par l'administration malgré les souffrances endurées par de nombreux personnels sous leur direction. Le cas du lycée Louis de Foix de Bayonne est emblématique, l'administration n'admettant que des « difficultés de communication » malgré les fiches RSST en nombre, les consultations de la médecine de prévention ou des services sociaux du Rectorat, éléments dont elle dispose. La section académique continuera à accompagner les deux collègues visés par l'enquête administrative dans le cas où une procédure disciplinaire serait engagée.

Le changement de recteur doit nous inciter à modifier nos pratiques dans l'accompagnement des établissements confrontés à un management brutal. Le secrétariat général académique doit être immédiatement alerté pour une prise de contact avec le Recteur afin d'éviter que les situations s'enkyntent.

## **Carrières et rémunération**

Les Ministères de l'Education Nationale et de l'Economie et des Finances jouent aux apprentis-sorciers avec les carrières des personnels. Après avoir présenté un projet de décret en CSAMEN modifiant le rythme des carrières et le positionnement des rendez-vous de carrière, c'est la marche arrière. L'avancement à un rythme unique sur la classe normale était une avancée importante vers nos mandats de déconnexion de l'évaluation et de l'avancement et représentait un gain salarial conséquent en cumulé dans un contexte de gel du point d'indice et d'incitation au pacte comme horizon de « revalorisation ». Le rendez-vous de carrière précédant la promouvabilité à la classe exceptionnelle était en revanche inacceptable et a entraîné le vote contre le projet de décret par la FSU lors du CSAMEN. Le SNES ne peut tolérer qu'un rendez-vous de carrière, cumulé au trop faible ratio promu·es-promouvables pour les corps du second degré, entérine pour certain·es collègues l'impossibilité d'accéder à la classe exceptionnelle. Il doit continuer à porter, auprès de la profession et dans les instances, ses mandats pour les salaires, pour une fin de carrière de toutes et tous à l'indice terminal de la classe exceptionnelle, son mandat « toutes et tous agrégé·es ». L'enjeu pour les pensions, en particulier des femmes, est essentiel.

## Plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le CSAA va mettre au vote le 24 juin le deuxième plan académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans le contexte actuel, il a une saveur amère : le renoncement au rythme unique d'avancement en classe normale est de fait un recul sur l'égalité professionnelle de même que la rémunération à 90% en CMO y compris pour les femmes en CMO au cours de leur grossesse. L'étude du plan académique nous met au cœur des incohérences de l'administration car les objectifs se heurtent à la réalité des politiques austéritaires de la fonction publique et du management dans l'EN. Ainsi, la mixité des métiers dans notre ministère passe en premier lieu par une rémunération plus attractive ; la réflexion sur la conciliation vie personnelle / vie professionnelle s'accommode mal des injonctions à en faire toujours plus, de la formation en dehors du temps de face à face pédagogique ; agir pour la santé des femmes au travail devrait coïncider avec une prise en compte bien plus effective de la réalité des difficultés que les agent·es font remonter par les fiches RSST ou auprès de la DRH. Quant à la lutte contre les VDHAS, le faible volume de la formation envisagée interroge sur la réelle volonté d'éclairer l'ensemble des personnels au sujet de cette question essentielle. Le travail en GT a toutefois permis de faire évoluer le plan et qu'y soient intégrées des actions. la section académique poursuivra son travail pour qu'elles ne restent pas lettres mortes.

## Retraité·es

Tout au long de l'année, les S1 de retraité·es départementaux, avec la FSU, ont maintenu l'unité inter-syndicale malgré quelques difficultés au mois de mars. Dans plusieurs départements, le G9 est en train de s'élargir aux retraité·es de l'agriculture, via des contacts fructueux avec les ADRA (Associations Départementales des Retraité·es de l'Agriculture).

De lourds défis nous attendent avec des menaces sur le pouvoir d'achat des retraité·es de plus en plus nombreux·ses, et la diffusion du mythe des « retraité·es nanti·es », alors que les plus riches le sont par leur patrimoine et leurs dividendes, et non par leur pension !

Les menaces sont nombreuses : suppression de l'abattement fiscal de 10 %, créé en 1978 comme mesure d'équité envers les retraité·es ; année blanche dans la revalorisation des pensions ou sous-indexation systématique par rapport à l'inflation ; nouvelle augmentation de la CSG des retraité·es ; réforme à la baisse de la réversion des pensions ou peut-être suppression avec remplacement par une assurance veuvage ; création d'une « assurance autonomie » qui serait *obligatoire et indépendante de la complémentaire santé*, alors que le risque de dépendance devrait être couvert par la Sécurité Sociale, d'après ses objectifs fondateurs ! Sans oublier le projet de « TVA sociale » qui ferait flamber les prix pour tout le monde ! La Sécu doit être alimentée par les cotisations et gérée par les partenaires sociaux.

Tout cela viendrait s'ajouter à la perte de 6 à 7% de pouvoir d'achat depuis 2017 ainsi qu'à l'augmentation substantielle de la complémentaire, attendue au 1<sup>er</sup> janvier 2026 en raison de la récente réforme de la PSC, particulièrement défavorable pour les retraité·es.

C'est d'autant plus inadmissible que le gouvernement refuse des recettes supplémentaires pourtant évidentes : les exonérations de cotisations sociales s'élèvent à 77 milliards pour 2025, l'évasion fiscale est estimée entre 80 et 100 milliards par an et la taxe Zucman aurait rapporté au minimum 20 milliards. Pour faire échouer ces projets totalement injustes, l'intersyndicale des retraité·es lance dès maintenant une pétition qu'on peut signer ici : <https://chnng.it/vyVVXxcXNk> et appelle à une première journée nationale d'action en octobre.

## Contexte international

Gaza, soumise aux exactions commises par Israël, aux bombardements, à la famine, aux déplacements forcés, est en proie au chaos. L'attaque de l'Iran par Israël, embrase davantage encore le Moyen-Orient. Le SNES-FSU affirme plus que jamais sa revendication d'un cessez-le-feu immédiat et continue à appeler aux rassemblements qui sont organisés dans les départements pour soutenir le peuple palestinien, dans le respect de ses mandats.

De manière générale, le SNES-FSU appelle à l'arrêt des combats dans toutes les zones de conflit.

## Action

La section académique appelle à élargir encore l'alerte sur le sort de la population gazaouie en poursuivant les appels et la participation aux rassemblements pacifistes pour exiger un cessez-le-feu immédiat et l'accès aux soins, à l'aide humanitaire et alimentaire.

L'intersyndicale des retraité·es lance dès maintenant une pétition qu'on peut signer ici : <https://chng.it/vyVVXxcXNk> et appelle à une première journée nationale d'action en octobre.

Le SNES-FSU refuse le recours de plus en plus important au système assurantiel privé pour la protection sociale et appellera à participer aux actions visant à la reconquête de la Sécurité Sociale dont c'est le 80<sup>e</sup> anniversaire cette année. L'objectif fondateur de la Sécu de nous protéger toutes et tous contre tous les risques de la vie, en santé – avec le remboursement à 100% des soins prescrits - ou en prévoyance, doit être rappelé.

La section académique et les sections départementales demanderont des visites inversées des vies scolaires par les F3SCT afin de prendre la mesure des difficultés rencontrées par les CPE et les AED et de chercher des remédiations.

En cette toute fin d'année, la section académique et les sections départementales seront vigilantes sur les mesures d'urgence d'adaptation à la chaleur à mettre en place. Elles accompagneront les collègues et les établissements en ce sens.

Le SNES-FSU, à tous les niveaux de son organisation, doit poursuivre la lutte contre le choc des savoirs en maintenant le mot d'ordre « nous ne trierons pas nos élèves » et en informant largement les collègues dans les collèges.

Le SNES-FSU doit se donner les moyens de construire une mobilisation d'ampleur dans la période qui suivra la rentrée. Celle-ci pourra s'appuyer sur les bases de l'enquête nationale en cours auprès de la profession et sur les annonces budgétaires qui interviendront pendant l'été. La période de la rentrée doit permettre la visibilité médiatique nécessaire à la préparation d'une telle mobilisation et mettre une date en perspective. Cette campagne médiatique doit s'accompagner sur le terrain d'HIS clés en mains pour la semaine de la rentrée ainsi que de la proposition d'une déclaration en plénière. Nous faisons le constat que nos collègues prennent de moins en moins le temps de lire nos communications. Une campagne simple, resserrée sur quelques mots d'ordre, est nécessaire, sans céder à la démagogie.

Texte adopté à l'unanimité des 22 présent·es